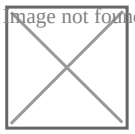

Financement Unifaf pour bilan de compétence

Par **Fredb063**, le **10/02/2019** à **17:08**

Je suis actuellement salarié en CDI dans une clinique l'OPCA et unifaf je souhaite faire un bilan de compétences via mon CIF. Une fois le financement accordé par unifaf si je démissionne ai-je toujours mon financement pour faire mon bilan ?

Par **P.M.**, le **10/02/2019** à **19:10**

Bonjour tout d'abord,

Vous devez avoir un Compte Personnel de Formation qui remplace le DIF et qui vous suivra après la démission pour que vous puissiez l'utiliser...

Par **Fredb063**, le **10/02/2019** à **19:13**

J ai déjà ouvert mon compte formation sur le site fait pour cela. Donc pour vous c est bon je peux démissionner et mon bilan de compétence sera financer quand même ?

Par **P.M.**, le **10/02/2019** à **19:29**

Merci pour votre attention...

Votre bilan de compétence devrait être financé par le CPF...

Par **Fredb063**, le **10/02/2019** à **19:53**

Merci à vous pour votre réponse et aide

Par **Je trouve MON Job !**, le **12/02/2019** à **07:17**

Bonjour, a priori oui, vous pouvez démissionner dès que votre bilan est démarré.

Cependant, faites attention. Faire un bilan suppose d'être "cool" pour réfléchir à son avenir, sans souci matériel. Pour avoir accompagner de nombreux salariés et demandeurs d'emploi, le bilan permet aux premiers de mieux "supporter" leur job, et aussi de profiter de formations internes pour avancer dans leur projet.

Réfléchissez bien avant de passer à l'acte, pesez le pour et le contre. Bonne chance

@JetrouveMonJob

Par **P.M.**, le **12/02/2019** à **09:23**

Bonjour,

Il n'y a pas besoin d'attendre que le bilan soit démarré...

Pour le reste, je n'ai rien compris...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés